



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25907
8 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 JUIN 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous écrire au sujet du
déploiement d'observateurs à la frontière entre la République de
Bosnie-Herzégovine et la Serbie et Monténégro.

Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine appuie vigoureusement l'idée de
déployer d'urgence des observateurs le long de la frontière avec la Serbie et le
Monténégro. Ces observateurs devraient être déployés tout le long de la
frontière, être suffisamment nombreux et être dotés d'un mandat tel qu'ils
puissent exercer un contrôle effectif sur tous les mouvements. En outre, le
Gouvernement de Bosnie-Herzégovine accueillerait avec satisfaction le
déploiement d'observateurs le long de la frontière du côté de la
Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

080693